

Condition générales de vente

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Eric ANTIGNY (marque déposée **A.DesignService**), dont l'adresse est 16 rue d'Anvers 13001 MARSEILLE sous le n° de SIRET 844 020 784 0014 – immatriculation RM 844020784 et de son client dans le cadre de la fabrication et vente de produits audio.

Toute prestation accomplie Eric ANTIGNY (marque déposée **A.DesignService**), implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et toutes taxes comprises. Par voie de conséquence, ils seront majorés des frais de livraisons applicables au jour de la commande.

Eric ANTIGNY (marque déposée **A.DesignService**), s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristourne

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Eric ANTIGNY (marque déposée **A.DesignService**), serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le client peut passer commande sur le site ou par l'intermédiaire des distributeurs agréés et effectuer son règlement par divers moyens :

- Par chèque, à l'ordre de Eric ANTIGNY.
- Par carte bancaire.
- Par virement (les coordonnées bancaires sont communiquées au moment du choix de cette option à la validation de la commande).
- Paiement en ligne sécurisé par paypal.
- Par les moyens de paiement proposés par les distributeurs.

Les produits commandés demeurent la propriété intégrale d'Eric ANTIGNY (marque déposée **A.DesignService**), jusqu'au paiement définitif et intégral du prix de vente, validé par la banque. En cas de livraison et à défaut de paiement, Eric ANTIGNY (marque déposée **A.DesignService**), se réserve le droit de revendiquer les produits commandés. Le client se doit de restituer tout produit non payé dans son état neuf, emballé, tous frais à sa charge.

Lors de l'enregistrement d'une commande pour les produits non disponibles en stock, l'acheteur devra verser un acompte de 50% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à Eric ANTIGNY (marque déposée **A.DesignService**), une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit d' Eric ANTIGNY (marque déposée **A.DesignService**),

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

Eric ANTIGNY (marque déposée **A.DesignService**), conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, Eric ANTIGNY (marque déposée **A.DesignService**), se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée :

- Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur.
- Soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin ou centre de retrait à l'attention de l'acheteur
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le type de transport, le délai et les coûts appliqués à votre commande seront précisés lors de la commande, en fonction du lieu de livraison, du volume et de la sensibilité des produits commandés.

Un e-mail sera envoyé au client pour annoncer l'expédition des produits.

La livraison est considérée comme effective lorsque le client prend physiquement possession du ou des Produit(s) sur le lieu de livraison convenu avec le client lors de la passation de la commande.

La prise de possession du ou des produit(s) est validée par le système de contrôle et de traçabilité utilisé par le transporteur. En cas d'absence de retrait de la commande dans les délais fixés par le transporteur, les produits seront retournés à Eric ANTIGNY (marque déposée **A.DesignService**), qui se réserve le droit d'en rembourser le prix au client, les frais de port restant à la charge du client.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts.
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité d' Eric ANTIGNY (marque déposée **A.DesignService**), ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : droit de rétractation

Tout client qui ne serait pas satisfait des produits commandés doit être en mesure d'exercer son droit de rétractation, sans pénalités, dans les meilleures conditions. Le client bénéficie alors d'un droit de rétractation de quatorze jours calendaires à compter du jour de la réception des produits. Les frais de renvoi du ou des produit(s) restent à la charge du client sauf hypothèse d'un défaut de conformité ou de défauts cachés avérés du produit.

Le remboursement sera effectué au plus tard dans les quatorze jours à compter de la réception des produits ou du justificatif d'expédition des produits fourni à Eric ANTIGNY (marque déposée **A.DesignService**). La date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le client choisissant de retourner le(s) produit(s) dans le cadre de l'exercice de son droit de rétractation, dispose du droit au remboursement du prix du ou des produit(s) renvoyé(s) et des prix de livraison aller. Le client peut également opter pour un échange ou un avoir.

Afin de disposer pleinement de ce droit de rétractation, seuls seront acceptés le retour ou l'échange des produits dans leur intégralité (accessoires, housses, notices, câbles, etc...), dans leur emballage d'origine, l'ensemble devant être intact et en parfait état de revente. Tout produit qui aurait été abîmé, incomplet ou dont l'emballage d'origine aura été détérioré, ne sera ni remboursé ni échangé.

Procédure de retour :

Les produits doivent être retournés à l'adresse suivante :

Eric ANTIGNY
16 rue d'Anvers
13001 Marseille

Le retour s'effectue aux risques du consommateur. Il est recommandé au consommateur d'effectuer le retour de ses produits en colissimo muni d'une recommandation ou d'une assurance complémentaire lui garantissant, le cas échéant, l'indemnisation des produits à hauteur de leur valeur marchande réelle en cas de spoliation ou de perte de cette marchandise. Les produits doivent être retournés dans leur emballage d'origine et se trouver en parfait état de revente. Tout produit retourné incomplet, endommagé, détérioré... même partiellement ne sera pas échangé ou remboursé.

Sauf hypothèses de défaut de conformité ou de défauts cachés du produit, les frais de renvoi des biens sont à la charge du client.

Il est recommandé de conserver une preuve du renvoi afin de faciliter les procédures en cas de problème survenant durant le transport de la marchandise.

Clause n° 11 : Garantie des produits

Voir annexe garantie de service et qualité

Clause n° 12 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Marseille

Clause n° 13 : Preuve

Les courriels électroniques feront foi entre les parties, notamment en ce qui concerne la transmission et l'acceptation de commandes ou dans le cadre d'un litige. De ce fait, l'acceptation des Conditions Générales de Vente par voie électronique représente, entre les parties, la même valeur probante que l'accord sur support papier.